

**2016\_CT2\_058**

**OBJET : Ressources - Technologies d'information et de communication - Approbation d'une convention de mise à disposition de données géographiques entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et TRANS ETHYLENE/TOTAL PETROCHEMICAL**

Le 23 juin 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juin 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Héléne – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – CORNO Jean-François donne pouvoir à DELAVET Christian – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – JOUVE Mireille donne pouvoir à FREGEAC Olivier - de SAINTDO Philippe donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PIZOT Roger donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUDON Jacques – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMIEL Michel – BONTHOUX Odile – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Roger PELLENC** donne lecture du rapport ci-joint.

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

Ressources/Technologies d'information et de  
communication

■ Séance du 23 juin 2016

02\_7\_01

■ **Approbation d'une convention de mise à disposition de données géographiques entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et TRANS ETHYLENE/TOTAL PETROCHEMICAL**

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :



Métropole d'Aix-Marseille-Provence

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

**Finances**

■ Séance du 30 juin 2016



### ■ **Approbation d'une convention de mise à disposition de données géographiques entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et TRANS ETHYLENE/TOTAL PETROCHEMICAL**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Direction des risques du Territoire du Pays d'Aix a pour mission d'assister les communes de la Métropole d'Aix-Marseille Provence, dans la gestion des risques susceptibles d'impacter leur territoire.

Elle les assiste ainsi dans l'élaboration de leur plan communal de sauvegarde si elles en font la demande.

Pour réaliser ces plans, la Direction des risques qui utilise des outils SIG (Système d'Information Géographique), a besoin de données sources pour les canalisations de transport d'éthylène (Société TRANS ETHYLENE) et de propylène (société TOTAL PETROCHEMICAL) qui traversent les communes de la métropole.

De plus, les communes de la Métropole ont besoin pour l'élaboration de leur PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) de données SIG mises à jour concernant ces canalisations.

Les mises à jour des données sont transmises gracieusement par la société TRANS ETHYLENE et la société TOTAL PETROCHEMICALS. Il n'y a donc aucune incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Le principe de la convention de mise à disposition tel que décrit ci-dessus est adopté.

**Article 2 :**

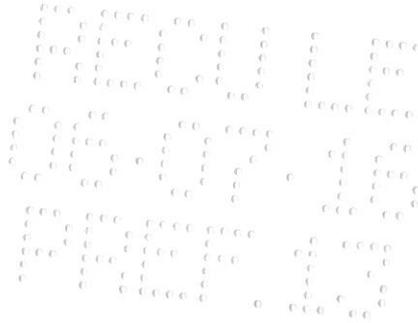
Les termes de la convention de mise à disposition de données géographiques entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et TRANS ETHYLENE/TOTAL PETROCHEMICAL, jointe en annexe, est approuvée.

**Article 3 :**

Monsieur le Président, ou son représentant, est autorisé à signer la convention, ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Finances

Roland BLUM



**ARTICLE 6 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

La mise à disposition de données géographiques numériques ne constitue en aucun cas un transfert de droits de propriété intellectuelle.

L'utilisation de ces données relève d'un simple droit d'usage, accordé par les sociétés TRANS ETHYLENE et TOTAL PETROCHEMICALS à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

**ARTICLE 7 : DATE DE PRISE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONVENTION**

Les dispositions de cette présente convention prennent effet à la date de sa signature par les deux parties. Elles sont valables aux mêmes conditions et renouvelables annuellement par tacite reconduction pour une durée maximale de 5 ans.

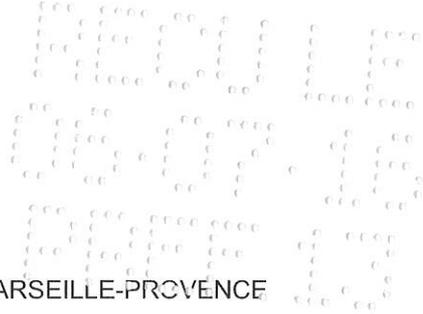
**ARTICLE 8 : RÉSILIATION**

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis de trois mois sans qu'aucune des parties ne puisse demander un quelconque dédommagement. En cas de résiliation et sauf accord particulier, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ne sera plus autorisée à utiliser les données objets de cette convention.

Fait en 2 exemplaires,

A ..... le .....

<p><b>Pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,</b>          En application de la délibération          n° .....du Bureau de la Métropole du          .....</p>	<p><b>Pour la société TRANS ETHYLENE et la          société TOTAL PETROCHEMICALS ,</b></p>
---	--



METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE

N°

### **Approbation d'une convention de mise à disposition de données géographiques entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et TRANS ETHYLENE/TOTAL PETROCHEMICAL**

La Direction des risques du Territoire du Pays d'Aix a pour mission d'assister les communes de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, dans la gestion des risques susceptibles d'impacter leur territoire.

Elle les assiste ainsi dans l'élaboration de leur plan communal de sauvegarde si elles en font la demande.

Pour réaliser ces plans, la Direction des risques qui utilise des outils SIG (Système d'Information Géographique), a besoin de données sources pour les canalisations de transport d'éthylène (Société TRANS ETHYLENE) et de propylène (société TOTAL PETROCHEMICAL) qui traversent les communes de la métropole.

De plus, les communes de la métropole ont besoin pour l'élaboration de leur PLU (Plan Locaux d'Urbanisme) de données SIG mises à jour concernant ces canalisations.

Les mises à jour des données sont transmises gracieusement par la société TRANS ETHYLENE et la société TOTAL PETROCHEMICALS. Il n'y a donc aucune incidence financière.

2016\_CT2\_058

OBJET : Ressources - Technologies d'information et de communication - Approbation d'une convention de mise à disposition de données géographiques entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et TRANS ETHYLENE/TOTAL PETROCHEMICAL

---

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



30 JUIN 2016